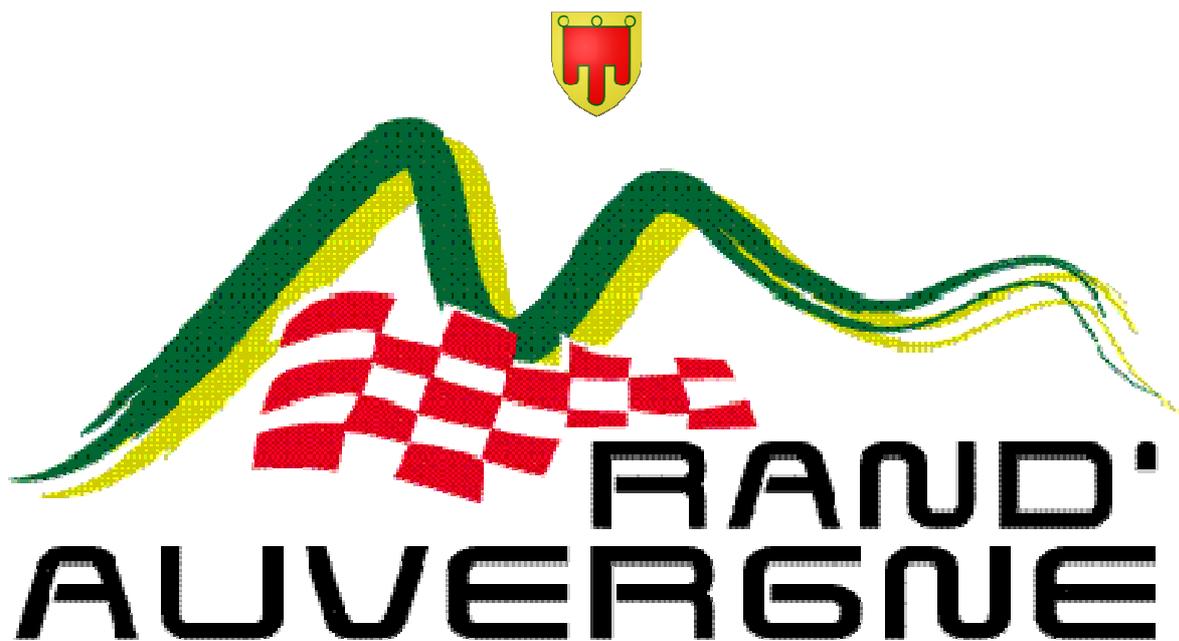




# - ENGAGEMENTS -



2016

## - PROCEDURE -

### § - I – PREINSCRIPTION – ENGAGEMENT et MODALITE de PAIEMENT

#### A) – PREINSCRIPTION

##### 1 - DATES

**MERCREDI 02 MARS 2016**

**A 21H00** – Ouverture des préinscriptions.

**DIMANCHE 06 MARS 2016**

**A 24H00** – Fermeture des préinscriptions.

**JEUDI 10 MARS 2016**

Date limite d'envoi du paiement intégral des droits d'engagement. Le cachet de la poste ou la date d'enregistrement du virement bancaire faisant foi.

##### 2 – PROCEDURE

- Aux dates et heures mentionnées ci-dessus, accès, par l'intermédiaire de notre site [www.mclivradois.org](http://www.mclivradois.org), rubrique **RAND'AUVERGNE**, à une fiche vierge de préinscription devant être dûment remplie par l'intéressé(e).
- Saisie réussie, un numéro de préinscription est attribué. Conservation de celui-ci jusqu'au jour du contrôle administratif.
- **La préinscription ne sera totalement effective qu'après réception de l'intégralité du paiement du montant mentionné au paragraphe C), accompagnée, pour les non résidents sur le territoire français, de l'autorisation écrite de leur fédération.**

#### B) - ENGAGEMENT DEFINITIF

##### 1 – DATE

**JEUDI 31 MARS 2016**

Connaissance des inscriptions retenues et non retenues.

##### 2 – PROCEDURE

- Par l'intermédiaire d'un courriel nominatif.
- **Nota :** Numéro de course communiqué le **20 juin 2016** par l'intermédiaire de notre site [www.mclivradois.org](http://www.mclivradois.org), rubrique **RAND'AUVERGNE**.

**A Partir du MERCREDI 08 JUIN 2016**

- Encaissement, par le club organisateur, de l'ensemble des chèques de droit d'engagement des pilotes retenus en date du 31 mars 2016.

#### C) - MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT – REMBOURSEMENT :

##### 1 – MONTANT DES DROITS et MODE de REGLEMENT

Pour l'ensemble des participants, les droits d'engagement sont fixés à **285 €** et seront réglés :

**- Pour les résidents sur le territoire français :**

- **Uniquement** par chèque bancaire, à l'adresse [«Moto Club du Livradois – BP2 – 63990 – JOB»](mailto:«Moto Club du Livradois – BP2 – 63990 – JOB») et à l'ordre de [«M.C.LIVRADOIS»](mailto:«M.C.LIVRADOIS»).

**Obligation d'émission d'un chèque par pilote engagé en mentionnant au dos :**

- Son N° de préinscription.
- Son nom dans le cas où il serait différent du titulaire du chèque émis.

## - PROCEDURE -

### - Pour les résidents *hors* du territoire français, soit :

- Par chèque bancaire, à l'adresse «[Moto Club du Livradois – BP2 – 63990 – JOB - France](#)» et à l'ordre de «[M.C.LIVRADOIS](#)». (Avec majoration de **25 €** justifiée par des frais d'encaissement inter bancaires).

#### **Obligation d'émission d'un chèque par pilote engagé en mentionnant au dos :**

- Son N° de préinscription.
- Son nom dans le cas où il serait différent du titulaire du chèque émis.
- 

**Ou**

- Par virement bancaire adressé à :
  - o **TITULAIRE du COMPTE:** MOTO CLUB du LIVRADOIS.
  - o **BANQUE:** CAISSE D'ÉPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN.
    - Domiciliation : Caisse d'épargne AMBERT
  - o **BIC:** CEPAFRPP871.
  - o **IBAN:** FR76 1871 5002 0008 7793 1692 195.

#### **Obligation d'émission d'un virement par pilote engagé en mentionnant lors de sa transmission :**

- Son N° de préinscription.
- Son nom dans le cas où il serait différent du titulaire du compte bancaire référencé.

### 2 - DEFECTION, REMBOURSEMENT :

- Défection :

Recevable auprès de l'organisation **par lettre recommandée** (le cachet de la poste faisant foi) **ou courriel jusqu'au 08 juin 2016** inclus.

- Remboursement des droits d'engagement :

S'effectuera soit :

- Par la destruction du chèque émis lors de la préinscription.
- Par l'envoi d'un chèque.

**Le délai de recevabilité de défection passé, aucun remboursement ne sera pris en compte par le club organisateur.**

### D) - NOTIFICATIONS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTES :

- Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en donner la raison (article 74 du C.S.I. (*Code Sportif International*)).
- ***Pas d'engagement possible verbalement, téléphoniquement, sur papier libre ou par courriel.***
- ***En aucun cas, un pilote ne pourra échanger son engagement avec un autre pilote.***